

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

Le **07 novembre 2024** à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **31/10/2024**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Ludovic VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Arnaud VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, François CESMAT, Aurélie BEAUD.

Absent excusé : Maxime MUGNIER.

Absent : Patrick VEYRET.

Secrétaire de séance : Ingrid LAVOREL

Ordre du jour :

1. Aide aux devoirs : recrutement d'enseignants.
2. Coupe de bois 2025 : Tarif taxe d'affouage et désignation de garants.
3. Gestion des Eaux pluviales : Constitutions de servitudes de passage.
4. Aménagement d'un chemin piétonnier aux Chavannes : cessions gratuites de parcelles.
5. Informations diverses :
 - Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).
 - Intercommunalité.
 - Urbanisme.
 - Divers.

Le procès-verbal de la réunion de la séance du 03 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Aide aux devoirs : recrutement d'enseignants.

Mme le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en place l'aide aux devoirs.

Ce service sera assuré par deux enseignantes qui interviennent après le temps scolaire.

Les enseignants sont des fonctionnaires de l'Éducation Nationale, qui dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités peuvent exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisés par leur employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Éducation Nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à procéder au recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Éducation Nationale et de fixer leur rémunération conformément aux taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales (heures d'études surveillées) soit :

| HEURES D'ETUDES SURVEILLÉES | TAUX HORAIRE BRUT |
|--|-------------------|
| Instituteurs exerçants ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire | 20.03 |
| Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école | 22.34 |
| Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école | 24.57 |

2. Coupe de bois 2025 : Tarif taxe d'affouage et désignation de garants.

Mme le Maire informe l'Assemblée que l'Office National des Forêts (ONF) va procéder au martelage de coupes d'affouage pour l'année 2025-2026.

Les personnes souhaitant bénéficier de ces coupes doivent s'inscrire en mairie.

Un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base sera arrêté selon un modèle fourni par l'ONF dans lequel il sera rappelé l'interdiction de revente des bois.

Le volume maximal estimé des portions est fixé à 15 stères, ces portions étant attribuées par tirage au sort.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération,

- Désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
 - Monsieur Yann FOL,
 - Monsieur Arnaud VUICHARD,
 - Monsieur Jean-Louis VUICHARD.
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 50 €/affouagiste.

3. Gestion des Eaux pluviales : Constitutions de servitudes de passage.

Madame le Maire souligne que la population a exprimé des retours très positifs concernant la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales.

Elle remercie également le Département pour son soutien financier, apporté sous la forme de trois tranches de 100 000 €, pour un total de 300 000 €.

Elle informe l'Assemblée, qu'il est nécessaire de procéder aux constitutions de servitudes de passages suivant les interventions nécessaires et identifiés sur les autorisations de passage « Promesse de concession de tréfonds » signées par les riverains concernés par les travaux et suivant un plan de servitude qui sera annexé. Ces constitutions de servitudes sont consenties sans indemnité.

La servitude s'exercera sur les parcelles cadastrées section A numéros 83, 1338, 1340, 1341, 1578 et 1579, dénommées « fonds servant » propriété de Madame FONTAINE-VIVE-CURTAZ Danièle et Monsieur ROSAY Jacques.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité, approuve les constitutions de servitudes grevant les parcelles ci-dessus dénommées et décide de passer les actes authentiques en la forme administrative ou par actes notariés.

4. Aménagement d'un chemin piétonnier aux Chavannes : cessions gratuites de parcelles.

Mme le Maire rappelle que les travaux en bordure de la route départementale N°47 pour l'aménagement d'un chemin piétonnier au hameau des Chavannes sont achevés.

Des promesses de vente ont été signées avec les riverains concernés sur lesquelles il était précisé que les parties de parcelles seront cédées à la commune à titre gratuit.

Il est donc nécessaire de procéder à la rédaction des actes pour permettre l'acquisition des portions de parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir une portion des parcelles concernées à titre gratuit,
- de classer lesdites parcelles dans le domaine public de la commune,
- de passer les actes authentiques en la forme administrative ou par actes notariés.

5. Informations diverses :

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision 2024-10 relative à la souscription d'une ligne de trésorerie en vue de répondre à un besoin ponctuel de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant..... 100 000 €
 - Durée..... 12 mois
 - Taux..... E3M + 0,86 %
 - Caractéristique des tirages : Minimum : 10 000 €
 - Intérêts : trimestriels
 - Frais de dossier150 €
 - Commission d'engagement : 0,12 %

2) Intercommunalité.

- **Communauté de Communes du Genevois**
Suite à la démission de M. Pierre-Jean Crastes de son mandat de Président, le Conseil communautaire a procédé à l'élection de son nouvel exécutif. M. Florent Benoit, Maire de Vulbens, a été élu Président de la Communauté de Communes du Genevois.
- **MJC :**
Un bilan a été réalisé concernant le pôle Jeunesse à Minzier qui montre une faible fréquentation. Il semble que le samedi ne soit pas le jour le plus adapté. Il est envisagé de déplacer l'activité au mercredi après-midi. Des flyers seront à nouveau distribués afin de renforcer la communication de manière à attirer plus de jeunes.

3) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Déclaration préalable déposée par M. BOUHARCHA Ismaël pour la modification d'une porte de garage à Murcier.
- Déclaration préalable déposée par M. MUGNIER Maxime pour l'installation d'une clôture à Murcier.
- Déclaration préalable déposée par M. CHAUTEMPS Patrick pour l'installation d'une pergola à Nyoux.

4) Divers.

- **Extinction de l'éclairage public**
En l'absence de réponse de l'entreprise chargée de modifier l'éclairage public et ce malgré de nombreuses relances, Mme le Maire propose de valider les résultats de l'enquête publique et d'éteindre l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de minuit à 5 heures, tout en maintenant l'éclairage des ronds-points.
Cependant, M. Yann Fol et M. Arnaud Vuichard soulignent qu'il serait regrettable de limiter l'éclairage aux seuls ronds-points notamment en raison de la dangerosité de la route départementale traversant le hameau de Murcier.
Après discussion, il est décidé de maintenir l'éclairage sur l'ensemble de la route départementale n°7 et d'éteindre l'éclairage public dans les hameaux.
- Une réunion d'action publique de lutte contre **les vols et les cambriolages** se déroulera le jeudi 14 novembre 2024 à 19 heures à l'Espace Albert FOL à Valleiry.

- En raison du voyage organisé en septembre 2024, le [repas des Aînés](#) est reporté en mars 2025.
- Une rencontre sera prochainement organisée avec la nouvelle [Sous-préfète de Saint Julien-en-Genevois](#) qui souhaite visiter chaque commune.
- [Étude de faisabilité du futur collisionneur Circulaire \(FCC\)](#) :

Le manque de communication de la part du CERN suscite une vive inquiétude au sein de la population concernant ce projet. Afin d'y remédier, une autorité indépendante sera mandatée pour organiser un débat public et rédiger un rapport rassemblant toutes les requêtes et préoccupations exprimées par la population à l'intention du CERN.

La séance est levée à 21H.

La Secrétaire de Séance,
Ingrid LAVOREL



Le Maire,
Béatrice FOL.

